



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

Participation au montage du projet « Life Occitanie résiliente »

DATE DE LA CONVOCATION

8 juillet 2025

DATE D’AFFICHAGE

8 juillet 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 25

Présents : 12

Votants : 22

Voix : 40

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre à neuf heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la communauté de communes de Lalbenque - Limogne
M. J. DIETSCH, représentant de la communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. G. BOUCHER, représentant de la commune de Lentillac-du-Causse
M. M. LAVERDET, représentant de la commune de Montfaucon
Mme C. PRUNET, représentante de la commune de Saint-Simon
Mme B. GABIOT, représentante de la commune de Saint-Géry/Vers
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. J. DIETSCH
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
Mme N. MASBOU, représentante de la communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. J.C. FOUCHE, président de la communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. A. ORTALO MAGNE, maire de Larnagol, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
Mme M.J. ELIAS, représentante de la commune de Gramat, donne pouvoir à Mme B. GABIOT
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour, donne pouvoir à M. F. DECREMPS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que la Région Occitanie prépare actuellement un dossier de candidature au programme européen LIFE (projet stratégique intégré / sous-programme Adaptation au changement climatique) dont l'objectif est de renforcer les

capacités d'adaptation de l'Occitanie, dans le contexte de changement climatique. Le projet s'échelonnerait sur 8 ans, entre 2027 et 2034.

Cette candidature se déroule en 2 phases :

- une première présentation synthétique du projet pour le 4 septembre 2025 ;
- et, en cas de sélection, un dossier de candidature complet à présenter pour le 3 mars 2026.

Le 2 juillet 2025, les services techniques de la Région Occitanie ont sollicité les Parcs pour leur proposer d'intégrer la candidature en tant que « bénéficiaires associés ». Parmi les sept propositions d'actions présentées par le Parc – Géoparc des Causses du Quercy en cohérence avec la première version de sa future Charte, deux actions ont été retenues par la Région :

Anticiper la diminution des ressources en eau sur le territoire des Causses du Quercy

1. Etudier, surveiller et protéger les eaux souterraines

En complément des programmes en cours : organiser des « Rencontre de l'eau », des parcours pédagogiques à destination des scolaires, concevoir une mallette pédagogique et mettre en œuvre un parcours artistique.

2. Préserver et restaurer des systèmes de mares patrimoniales

Programme de restauration ou de création de 1 mare / an de 2028 à 2031, soit 4 mares : identification et sélection, réalisation des diagnostics initiaux et des suivis, de notices techniques de restauration, des travaux et aménagements des points d'eau, rédaction de préconisations de gestion à destination des usagers, évaluation des travaux à partir de N+1, communication et animation d'un comité technique.

3. Adaptation des activités nautiques dans un contexte de déficit hydrique

Définition d'une stratégie d'adaptation pour les activités aquatiques (descente en canoë, baignade...) dans un souci d'anticiper et de limiter l'impact économique pour les socio-professionnels et l'impact sur les activités pour les pratiquants (dans un contexte d'interdiction de pratiques soit pour préserver les milieux, soit pour des raisons sanitaires).

Plan de financement prévisionnel	Dépenses						Recettes (€)	
	Coûts de personnel (€)	Nombre de jours d'ETP (jours)	Coûts de sous-traitance (€)	Achats - autres biens, travaux et services €	Coûts indirects (= 7%)	Coûts totaux éligibles	Dont financement UE (60%)	Dont co-financement externe ou autofinancement
TOTAL	33 400 €	136	27 800 €	39 000 €	1 911 €	102 111 €	61 267 €	40 844 €

Création de nouvelles Zones de Protection Forte dans les Causses du Quercy

Le projet se décline en plusieurs phases, entre 2027 et 2031 :

- Affiner le travail de hiérarchisation des enjeux de préservation du patrimoine naturel sur les Sites naturels majeurs.
- Identifier les zones de protection forte à mettre en place dans le territoire du Parc-Géoparc, parmi les Zones d'obligation réelle environnementale (ORE), les Sites classés, les Sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie ou d'autres sites dont des associations ou collectivités assurent la maîtrise foncière.
- Stimuler et accompagner des projets de protection forte portés par d'autres acteurs sur le territoire du Parc-Géoparc, et qui répondent aux enjeux de conservation identifiés.
- Animer et réaliser le montage de 5 projets de protection forte (sites ou réseaux de sites).
- Tout au long de ce processus, assurer les actions de porter à connaissance, de sensibilisation et d'appropriation à déployer pour ancrer les projets dans la vie du territoire.

Plan de financement prévisionnel	Dépenses					Recettes (€)	
	Coûts de personnel 1ETP sur 4 ans (€)	Coûts de déplacement (€)	Achats - autres biens, travaux et services €	Coûts indirects (= 7%)	Coûts totaux éligibles	Dont financement UE (60%)	Dont co- financement externe ou autofinancement
Total	179 000 €	3 000 €	6 000 €	12 530 €	200 530 €	120 318 €	80 212 €

Le résultat de cette première phase de sélection sera connu dans le courant du mois de novembre.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, autorise la Présidente :

- à poursuivre les échanges avec la Région dans le cadre de cette candidature pour les deux actions retenues,
- à solliciter les financements correspondants,
- à signer l'ensemble des documents administratifs et financiers nécessaires à sa poursuite.

La Présidente
Catherine MARLAS